



UNION SYNDICALE DES MAGISTRATS

18 rue de la Grange Batelière - 75009 PARIS

Tél : 01.43.54.21.26

contact@union-syndicale-magistrats.org

www.union-syndicale-magistrats.org

Paris, le 27 juin 2025

Monsieur le ministre de la Justice, garde des Sceaux,

Nous avons appris que plusieurs directions interrégionales des services pénitentiaires, directement ou par le biais des établissements pénitentiaires ou des services pénitentiaires d'insertion et de probation, avaient adressé aux services d'application des peines de leur ressort un message aux fins de recenser les personnes placées sous main de justice en semi-liberté faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français, avec notamment une demande de renseigner dans un tableau informatique les cabinets et magistrats concernés. Il était par ailleurs demandé à ces mêmes magistrats s'ils envisageaient – connaissance prise de la mesure d'obligation de quitter le territoire français – de suspendre ou de rapporter la mesure d'aménagement en cours, la personne placée sous main de justice étant entre-temps retenue au centre de semi-liberté.

L'USM est extrêmement surprise de ce procédé, sans savoir s'il procède d'une maladresse partagée par plusieurs directions interrégionales ou d'instructions particulières, et à quel niveau.

S'il semble être de bonne gestion pour l'administration pénitentiaire de recenser ces situations et d'en aviser à toutes fins l'autorité judiciaire, il nous apparaît en revanche qu'il ne lui appartient nullement, en l'absence de fondement textuel, de retenir une personne placée sous main de justice, en contradiction avec une décision judiciaire, ou de solliciter, directement et hors toute procédure contradictoire, le réexamen d'une décision définitive.

L'USM compte sur votre intervention immédiate pour dissiper au plus vite ce malentendu au mieux, ce grave dysfonctionnement au pire, et revenir à un fonctionnement institutionnel normal.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le garde des Sceaux, en l'assurance de ma haute considération.

**Ludovic Friat,
Président de l'USM**

**M. Gérald Darmanin
Garde des Sceaux, ministre de la Justice
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01**